

Pau, le 13 avril 2016

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de  
l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les principaux  
des collèges publics

de Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-  
Garonne et Pyrénées-Atlantiques

**Objet : Bourses des collèges publics – Trimestre avril-juin 2015**

**Réf :** Circulaire n°2015-089 du 12 juin 2015

**P.J. :** Fiche bilan de gestion bourses/remises de principe/internat  
Etat récapitulatif des transferts de bourses

PLATE-FORME TECHNIQUE  
ACADEMIQUE

Bourses de lycée et de collège  
Marylis LABORDE  
Responsable

Jacqueline CANTONNET Poste 4504  
(Départements 24, 40, 64)  
jacqueline.cantonnet@ac-bordeaux.fr

Pascale JAUSSAUD Poste 4512  
(Départements 33, 47)  
pascale.jaussaud@ac-bordeaux.fr

Téléphone  
05 59 82 22 00  
Fax  
05 59 27 25 80

2 place d'Espagne  
64 038 Pau Cedex

Conformément à la circulaire citée en référence qui définit les modalités de paiement des bourses de collège, veuillez trouver ci-après, **pour le paiement du troisième trimestre**, le rappel de quelques points de cette réglementation.

#### 1 – TRANSFERT DE BOURSE

Les transferts de bourses de collège entre établissements sont de droit lorsque l'élève change d'établissement en cours d'année scolaire. En ce qui concerne le paiement de la bourse, l'établissement d'origine versera le montant total de la bourse due au titre du trimestre en cours (et ce dès que l'élève y a été inscrit au moins un jour du trimestre considéré), l'établissement d'accueil ne prenant en compte l'élève qu'au trimestre suivant.

**Très important : Pour chaque transfert d'élève, la fiche «Bourse de collège transfert» sera transmise à la DSDEN des Pyrénées-Atlantiques dans les meilleurs délais.** (Cette fiche, propre à chaque département, est jointe à la note de rentrée et consultable sur le site internet de la DSDEN des Pyrénées-Atlantiques à la date du 24/08/2015).

■ **Transfert d'un établissement public vers un établissement public** : L'élève sera reporté sur la fiche «Etat récapitulatif des transferts de bourses» à remettre à mes services. Le dossier papier sera directement transmis par l'établissement public d'origine à l'établissement public d'accueil concerné.

■ **Transfert d'un établissement public vers un établissement privé** : L'élève sera reporté sur la fiche «Etat récapitulatif des transferts de bourses» à remettre à mes services. Le dossier papier sera transmis dans les meilleurs délais à la DSDEN des Pyrénées-Atlantiques qui en assurera le traitement.

## 2 – RETENUE SUR BOURSE

Les bourses nationales étant une aide à la scolarité, l'assiduité de l'élève doit être effective pour en bénéficier.

En cas d'absences injustifiées et répétées, une retenue sur le montant annuel des bourses peut être opérée. Cette retenue pourra être effectuée lorsque la durée cumulée de ces absences excédera 15 jours. Ainsi, dès qu'un élève boursier cumule 16 journées d'absence, une retenue de 16 journées sera effectuée sur le montant trimestriel de la bourse. Ensuite, toute nouvelle journée d'absence injustifiée au cours de l'année scolaire entraîne la retenue de cette journée sur le montant de la bourse. Bien que la durée de l'année scolaire soit fixée à 36 semaines (252 jours), cette retenue sera de 1/270ème par jour d'absence. Ces retenues, motivées, sont prononcées par le chef d'établissement.

## 3 – PAIEMENT DES BOURSES

Afin de faciliter la gestion des bourses pour les élèves boursiers qui changent d'établissement, je vous prie de me transmettre **dès le lundi 18 avril 2015** :

- L'état récapitulatif des transferts de bourses (ci-joint, *même si état néant*)

Ce document est indispensable pour éviter les oublis de paiement ou le double paiement des élèves transférés.

Afin de pouvoir déterminer le montant des **bourses, remises de principe et primes d'internat** du troisième trimestre, vous voudrez bien me retourner **pour le jeudi 26 mai 2015 dernier délai** :

*De manière systematique :*

- L'état récapitulatif des bourses par taux (et la liste des élèves boursiers) du 3<sup>ème</sup> trimestre, accompagné de la liste des élèves boursiers sortants comptabilisés dans le trimestre
- L'état récapitulatif des remises de principe (tableau excel ou imprimé Mizeret) et la liste des élèves concernés

*Uniquement en cas de régularisation entre la somme demandée à la DSDEN des Pyrénées-Atlantiques et la somme réellement dépendue au titre du 2<sup>ème</sup> trimestre, ou le cas échéant au titre du 1<sup>er</sup> trimestre :*

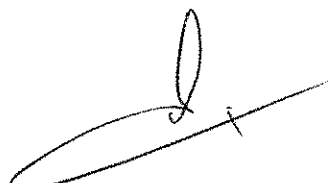
- La fiche bilan : bourses/remises de principe/internat (ci-jointe)

*Si des élèves boursiers de votre établissement sont internes :*

- L'état récapitulatif des primes d'internat (tableau excel ou imprimé Mizeret)

La plate-forme académique des bourses reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'inspecteur d'académie  
directeur académique des services de  
l'éducation nationale

 Pierre BARRIERE

ETABLISSEMENT : .....VILLE : .....

## FICHE BILAN

à ne compléter qu'au cas où la somme demandée sur l'état au 1er trimestre est différente de la somme réellement dépensée au titre du trimestre

**I. BOURSES : bilan de gestion janvier-mars 2016**Somme demandée par l'établissement  
au titre du 2ème trimestre (janvier-mars 2016) : Etat transmis .....Somme réellement dépensée par l'établissement  
au titre du 2ème trimestre (janvier-mars 2016) : .....Reste à mandater à l'établissement (régularisation positive) \_\_\_\_\_

ou

Montant à reverser par l'établissement (régularisation négative) \_\_\_\_\_Justifications de la régularisation positive ou négative (si la somme dépensée est différente de la somme demandée)

Retenues sur bourse (absences injustifiées dont la durée cumulée excède 15 jours)

Nom Prénom	Classe	Taux	Nombre de jours de retenues	Montant payé à la famille	Reste dans l'établissement
Total					

Vacances de bourse (interruption définitive de la fréquentation des cours)

Nom Prénom	Classe	Taux	Date de départ	Motif	Montant payé à la famille	Reste dans l'établissement
Total						

Changement de taux

Nom Prénom	Classe	Ancien taux	Nouveau taux	Somme déjà perçue par la famille	Reste à recouvrir
Total					

Autres cas (hors transferts réguliers)

Nom Prénom	Classe	Taux	Motif	Reste à recouvrir
Total				

**II. REMISES DE PRINCIPE : bilan de gestion janvier-mars 2016**

Somme demandée par l'établissement  
au titre du 2ème trimestre (janvier-mars 2016) : Etat transmis .....

Somme réellement dépensée par l'établissement  
au titre du 2ème trimestre (janvier-mars 2016) : .....

Reste à mandater à l'établissement (régularisation positive) \_\_\_\_\_

ou

Montant à reverser par l'établissement (régularisation négative) \_\_\_\_\_

---

**III. INTERNAT : bilan de gestion janvier-mars 2016**

Somme demandée par l'établissement  
au titre du 2ème trimestre (janvier-mars 2016) : Etat transmis .....

Somme réellement dépensée par l'établissement  
au titre du 2ème trimestre (janvier-mars 2016) : .....

Reste à mandater à l'établissement (régularisation positive) \_\_\_\_\_

ou

Montant à reverser par l'établissement (régularisation négative) \_\_\_\_\_

---

**IV. LE CAS ECHEANT : bilan de gestion année scolaire 2015-2016**

Trimestre concerné :

Bourses

Reste à mandater à l'établissement (régularisation positive) \_\_\_\_\_

ou

Montant à reverser par l'établissement (régularisation négative) \_\_\_\_\_

---

Trimestre concerné :

Remises de principe

Reste à mandater à l'établissement (régularisation positive) \_\_\_\_\_

ou

Montant à reverser par l'établissement (régularisation négative) \_\_\_\_\_

---

Trimestre concerné :

Primes d'internat

Reste à mandater à l'établissement (régularisation positive) \_\_\_\_\_

ou

Montant à reverser par l'établissement (régularisation négative) \_\_\_\_\_

---

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Le chef d'établissement,

L'agent comptable,

COLLEGE : .....

## ETAT RECAPITULATIF DES TRANSFERTS DE BOURSES DU 2ème TRIMESTRE AU 3ème TRIMESTRE

La date de sortie saisie dans siècle, détermine le paiement des bourses par l'établissement :

La bourse du 3ème trimestre sera payée par l'établissement dans lequel les élèves sont inscrits à la date du 01/04/2016.

\* Si la date de sortie est antérieure au 01/04/2016, la bourse du 3ème trimestre sera payée par l'établissement d'accueil ;

\* Si la date de sortie est égale ou postérieure au 01/04/2016, la bourse du 3ème trimestre sera payée par l'établissement d'origine ;

Il est donc important de vous rapprocher de l'établissement d'origine afin de vérifier la date de sortie de l'élève.

### A) ENTRANTS

Elèves boursiers entrés dans votre établissement au cours du 2ème trimestre jusqu'au 01/04/2016 inclus

NOM et PRENOM	Classe	Taux	Interne (O/N)	Date d'entrée dans votre établissement	Date cessation paiement par l'établissement d'origine	NOM DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE	RNE	CODE POSTAL	VILLE

### B) SORTANTS

Elèves boursiers ayant quitté votre établissement au cours du 2ème trimestre jusqu'au 31/03/2016 inclus

NOM et PRENOM	Classe	Taux	Interne (O/N)	Date de sortie de votre établissement	Date cessation paiement par votre établissement	NOM DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL	RNE	CODE POSTAL	VILLE

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(Date, signature et cachet de l'établissement)